

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor

Commune de JUGON-LES-LACS
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
Saint-Brieuc

Séance du 11 septembre 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le onze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le cinq septembre, s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Alexis POIDEVIN, M. Denis KEURMEUR

POUVOIRS : Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à M. Patrick MÉNARD
Mme Gwenaëlle AOUTIN a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE
Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Absents : M. Pierre AUVRET, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, Mme Julie POUPART, Mme Gwendoline FELIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CARDIN

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 15 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

- TRAVAUX :

- **2025-96- Mobilités douces : compte rendu du groupe de travail pour la liaison douce entre Jugon et Saint-Igneuc**
-

Pour rappel, une voie verte a été instituée sur la voie communale n°39 reliant le bourg de Jugon au bourg de Saint-Igneuc pour une durée d'un an jusqu'au 30 septembre 2025, à titre expérimental. Les résultats de l'enquête réalisée au printemps, auprès des habitants qui ne peuvent pas être considérés comme représentatifs de l'opinion de la population, sont mitigés. Le groupe de travail constitué lors de la réunion du conseil municipal du 10 juillet, s'est réuni en présence de M. Filoche, de l'ADAC, le 1^{er} septembre ; plusieurs solutions ont été évoquées et celles-ci sont débattues en Conseil Municipal. Celle qui semble la plus consensuelle est la « vélorue » : elle consiste en une signalisation peinte au sol indiquant que sur cette voie la priorité doit être donnée aux cyclistes et aux piétons, signalisation rappelée à de nombreux endroits tout le long de la route et limitation de la vitesse à 30 km/h.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le principe de la mise en place d'une « vélorue » qui autorise l'usage de cette voie à tout utilisateur (véhicule, piéton, cycliste...) avec des restrictions de vitesse à 30 km/h et une priorité donnée aux piétons et aux cyclistes. La voie verte reste maintenue sur cette route en attendant le chiffrage du coût de la mise en œuvre de cette « vélorue » puis des travaux effectifs.

Le secrétaire de séance, M. Mickaël CARDIN



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

